

B. 131 même jour, fils légitime de Marcel  
 Boulanger, Cultivateur et de Mathilde  
 Boulanger Rion de cette paroisse. Le parrain  
 Michard, Fournier et la marraine  
 Henriette Poncher qui ont déclaré au  
 savoir signer, lecture faite, le père absent.  
 J. H. Laurent P<sup>re</sup>

L. 52 Le dix-huit décembre mil-huit  
 cent-soixante-quinze, nous soussigné,  
 M. Elme vicair, avons inhumé dans le  
 cimetière de cette paroisse, le corps  
 de Marie Elme, enfant de Charles  
 St. Pierre et de Genevieve Belle-Flus de  
 cette paroisse, décédée l'avant veille à  
 l'âge de deux jours. Présents Martial  
 Brilland et Anatole Fournier qui ont  
 signé, lecture faite.  
 J. H. Laurent P<sup>re</sup>

N. 23 Le vingt deux novembre  
 mil huit cent soixante-quinze, après  
 la publication d'un ban de mariage, fait  
 au prône de Notre Messe paroissiale, les  
 D<sup>rs</sup> Beaucaud & Mes Ayant obtenu dispense de deux bans  
 H. Bellétre du St<sup>re</sup> Messire Edmond Lapevrie, Vicair  
 Général, D<sup>rs</sup> Joseph Beaucaud, forgeron  
 fils majeur de François Davion Beaucaud  
 & d'Henriette Rionne, & Henriette Pelletier,  
 femme majeure de Thomas Lévêque, curé  
 de cette paroisse, se détant déclaré au  
 curé empêchement à mariage, nous soussigné,  
 avons reçu leur mutuel consentement  
 de mariage, en présence de Prosper Lévêque  
 de Bruno Beaucaud & d'Isaie Lévêque qui ont signé  
 les Epoux ont signé avec nous qu'ils ont  
 le savaient les autres ont déclaré ne

centième feuille

le savaient,  
 Henriette Pelletier  
 Isaac Lévêque  
 Caroline Beaucaud

L. Desjardins Archip<sup>re</sup>

B. 132 Le vingt quatre novembre mil huit  
 cent-soixante-quinze, nous soussigné, Vi-  
 caire, avons baptisé Marie Anna Alexan-  
 drine Diane, fille légitime de Louis René  
 Gaurneau Gaurneau Ecuyer, Notaire Public, et  
 de Dame Anne Sylvain de cette pa-  
 roisse. Le parrain Edouard Hector Pou-  
 leau Ec<sup>re</sup>, Médecin, la marraine d<sup>lle</sup>  
 Marie Clémentine Alexandrine Gaurneau  
 qui, ainsi que le père, après lecture  
 faite, ont signé avec nous.  
 C. H. Pouleau M<sup>D</sup>.  
 Clémentine Gaurneau  
 J. H. Laurent P<sup>re</sup>

B. 133 Le vingt cinq novembre mil huit  
 cent-soixante-quinze, nous soussigné,  
 vicair, avons baptisé Joseph, fils  
 né l'avant veille, fils légitime de Joseph  
 Gagnon, Cultivateur et de Virginie Caron  
 de cette paroisse. Le parrain Charles  
 Chénier et la marraine Marie Roy  
 qui ont déclaré au docteur signer  
 lecture faite. Le père absent.  
 J. H. Laurent P<sup>re</sup>

B. 134 Le vingt six novembre mil huit  
 cent-soixante-quinze, nous soussigné,  
 Martin vicair, avons baptisé Louis Horace  
 né l'avant veille, fils légitime de Louis  
 & Martin Cultivateur, et de Séverine Lavoie,  
 de cette paroisse. Le parrain Benjamin